

**Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement**

**Séance du 22 juin 2022**

Le mercredi 22 juin deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers par Monsieur le Maire, le 16 juin 2022, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 20 juin 2022.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémie REDLER, M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD,  
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET,  
M<sup>me</sup> Sophie MALLET, M. Rodolphe BORGNIET, M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD, M. Gilles MENTRE,  
M<sup>me</sup> Bérengère GREE, M. Ali OUBALI, M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE, M. Benjamin GIRAUDAT,  
M<sup>me</sup> Sandra BOËLLE, M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM, M. Antoine BEAUQUIER, M<sup>me</sup> Aurélie PIRILLO,  
M<sup>me</sup> Hanna SEBBAH, M<sup>me</sup> Jennifer BUNAN, M<sup>me</sup> Chloé CHOURAQUI, M. Franck ALEM,  
M<sup>me</sup> Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Julien GUEDJ, M<sup>me</sup> Alexandra BAROUCH,  
M. Bruno LIONEL-MARIE, M<sup>me</sup> Laure ANSQUER, M<sup>me</sup> Joséphine MISSOFFE.

Absents ayant donné procuration :

M<sup>me</sup> Vanessa EDBERG, M. David ALPHAND, M<sup>me</sup> Véronique BALDINI, M<sup>me</sup> Véronique BUCAILLE.

Étaient excusés :

M<sup>me</sup> Béatrice LECOUTURIER, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Emmanuel MESSAS, M. Jean HELOU,  
M. Freddy COUDRIER, M. Bruno PARENT, M. Éric HÉLARD.

## Ordre du jour

- **162022064** Désignation du secrétaire de séance.  
**M. Francis SZPINER rapporteur.**
- **162022065** Adoption du compte-rendu de la séance du 16 mai 2022.  
**M. Francis SZPINER rapporteur.**
- **162022066** Budget supplémentaire 2022 de l'état spécial d'arrondissement.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DDCT 63** Demande de reconnaissance légale de la « Congrégation des consacrées de Regnum Christi ».  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DILT 6** Avenant n° 1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public — Autorisation - Signature.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DDCT 46** Subventions (20 000 euros) à douze associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (16e).  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DFA 28** Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public relative aux hippodromes d'Auteuil et de Longchamp (Bois de Boulogne, 16e).  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DSOL 24** Subventions (3 735 031 €) à 8 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 14 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et 1 volet protection de l'enfance.  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**
- **2022 DSOL 53** Subventions (19 800 euros) à neuf associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**
- **2022 DSOL 57** Subventions (539 330 euros) et conventions avec quatre organismes pour la gestion de deux centres d'hébergement, d'une maraude et d'un accueil de jour pour jeunes en situation de précarité.  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**
- **2022 DLH 148** Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.  
**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**
- **2022 DAE 21** Fixation de tarifs forfaitaires d'occupation événementielle temporaire du domaine public sur les marchés couverts.  
**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**
- **2022 DASCO 53** Subventions d'investissement (600 795 euros) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022.  
**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteure.**
- **2022 DAC 627** Subventions (10 000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 16e arrondissement.  
**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteure.**

- **2022 DAC 696** Subventions (52 000 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.  
**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteure.**
- **2022 DCPA 10** Reconstruction du stade Jean BOUIN (16<sup>e</sup> en 2013 — Signature d'un protocole transactionnel avec RUDY RICCIOTTI Architecte et le BET BERIM.  
**M. Ali OUBAALI rapporteur.**
- **2022 DJS 30** Subventions (119 500 euros) 1 convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 09 et avenants avec 12 O.M.S.  
**M. Ali OUBAALI rapporteur.**
- **2022 DJS 126** Attribution de la dénomination Michel Provost à la piste d'athlétisme entourant le stade de football des Pelouses d'Auteuil, situé avenue du Maréchal Franchet d'Esperey (16<sup>e</sup>).  
**M. Ali OUBAALI rapporteur.**
- **2022 SG 48** Subvention (20 000 euros) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques.  
**M. Ali OUBAALI rapporteur.**
- **2022 DSOL 27** Mois parisien du handicap. Subventions à 17 associations et convention ou avenant avec sept d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022.  
**M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE rapporteure.**
- **2022 DVD 21** Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>) — Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à SNCF réseau pour des interventions prévues dans l'opération. Avenant n° 1 à la convention de coordination générale.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DVD 45** Extension du Tramway à Porte Dauphine (16 et 17<sup>e</sup>) — Avenant n° 1 à la convention de prestation de travaux de mission de sécurité ferroviaire au profit de SNCF RESEAU.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DVD 55** Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif — Subventions d'investissement (173 541 euros) à 10 associations et conventions associées.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DVD 69** Réseau de chaleur parisien — Classement et définition de la zone développement prioritaire.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DASCO 50** Caisse des écoles (16<sup>e</sup>) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (2 880 453 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.  
**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**
- **2022 DEVE 20** Convention de mise à disposition d'un site de découpe du bois, de secteurs forestiers du bois de Boulogne (16<sup>e</sup>) et du domaine de Beauregard (78). Convention avec la Préfecture de Police.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DEVE 22** Appel à Projets PARIS Sème 2 — Subventions en investissement (224 272 €) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole.  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

- **2022 DEVE 33** Dénomination « allée Michel Delpech » attribuée à l'allée située suite à la rue Chardin dans les jardins du Trocadéro (16<sup>e</sup>).  
**M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX rapporteure.**
- **2022 DEVE 42** Subventions (95 000 euros) à 8 associations et 1 organisme pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.  
**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM rapporteure.**
- **2022 DEVE 44** Subventions (330 730 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>).  
**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**
- **2022 DEVE 56** Classement au titre des monuments historiques de certaines parties du Parc de Bagatelle situé 44 route de Sèvre à Neuilly (75016).  
**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteure.**
- **2022 DTEC 26** Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public  
**M. Jérémy REDLER rapporteur.**
- **2022 DFPE 55** Subventions (9 354 918 €), avenant 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19<sup>e</sup>) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.  
**M<sup>me</sup> Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.**
- **2022 DFPE 128** Subvention 1 979 418 € à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement de 25 000 €.  
**M<sup>me</sup> Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.**
- **162022100** Vœu relatif à l'implication des mairies d'arrondissement dans la concertation concernant l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

#### Ordre du jour complémentaire

- **162022098** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 20 juin 2022.  
**M. Francis SZPINER rapporteur.**
- **2022 DJS 16** Subventions (62 550 euros) à neuf associations sportives dont trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (16<sup>e</sup>).  
**M. Ali OUBAALI rapporteur.**

La séance est ouverte à 19 h 00.

M. SZPINER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir prendre place, et propose de démarrer la séance par la désignation du secrétaire de séance.

➤ **162022064** Désignation du secrétaire de séance.  
**M. Francis SZPINER** rapporteur.

Sur proposition de M. SZPINER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Julien GUEDJ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

**À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.**

➤ **162022065** Adoption du compte-rendu de la séance du 16 mai 2022.  
**M. Francis SZPINER** rapporteur.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce procès-verbal, qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarque, M. SZPINER met ce compte rendu aux voix.

**Le compte-rendu de la séance du 16 mai 2022, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.**

➤ **162022098** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 20 juin 2022.  
**M. Francis SZPINER** rapporteur.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations concernant cet ordre du jour complémentaire et, en l'absence de remarque, met ce dernier aux voix.

**L'ordre du jour complémentaire du 20 juin 2022, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.**

➤ **162022066** Budget supplémentaire 2022 de l'état spécial d'arrondissement.  
**M. Jérémy REDLER** rapporteur.

M. REDLER explique que le budget supplémentaire 2022 de l'état spécial d'arrondissement est un budget d'ajustement permettant de compléter et rectifier le budget primitif au vu des prévisions d'exécution actualisées.

Le vote du budget supplémentaire est l'occasion de réaliser le report des crédits non consommés en 2021, soit 680 029 euros pour les trois dotations de l'état spécial, la réinscription des crédits correspondant au montant des factures reçues trop tardivement en 2021 pour être payées avant la date de clôture budgétaire, soit 489 299 euros et le transfert de l'état spécial d'arrondissement vers le budget général de la Ville de Paris réalisé à la demande de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement des crédits destinés à l'achat centralisé par cette direction pour l'arrondissement de végétaux et de petits équipements pour un montant de 70 212 euros.

M. REDLER ajoute que le projet de budget supplémentaire comporte par ailleurs deux opérations spécifiques : le transfert sur la dotation d'animation locale de 32 928 euros pour le financement des dépenses engagées en début d'année pour le fonctionnement du centre de vaccination exceptionnel mis en place par la mairie et l'abondement par le budget général de la Ville de Paris de la dotation de gestion locale d'un montant de 613 986 euros afin de faire face à la forte augmentation attendue des dépenses de fluides en raison de la flambée des prix de l'énergie.

Au total, le montant du budget supplémentaire s'établit à 1 745 348 euros et vient s'ajouter au budget primitif d'un montant de 6 351 874 euros. Le montant total des crédits de l'État spécial du 16<sup>e</sup> arrondissement en 2022 s'établit donc à la somme de 8 097 222 euros, toutes dotations confondues.

M. REDLER propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M<sup>me</sup> SEBBAH remercie M. REDLER pour la présentation de cette délibération. Elle s'interroge toutefois sur la ligne « locations mobilières – matériel roulant » estimée à 194 000 euros dans le budget primitif 2022 et passée à 258 180 euros dans le budget supplémentaire, ce qui représente une augmentation de 63 600 euros.

Elle demande à M. REDLER ce que recouvre la section « locations mobilières – matériel roulant » ainsi que ce qui justifie cette hausse de 63 600 euros.

M. REDLER répond qu'il s'agit des équipements habituels de la mairie, à savoir le bus conduisant le personnel administratif à la cantine et les véhicules de service.

M<sup>me</sup> SEBBAH y ajoute la navette courrier. Elle demande à nouveau ce qui justifie cette augmentation de 63 600 euros.

M. REDLER explique cette augmentation par la hausse du carburant.

M<sup>me</sup> SEBBAH fait remarquer que le carburant figure sur une ligne de dépense spécifique. Elle juge cette hausse significative et estime nécessaire d'entamer une réflexion sur les heures allouées aux chauffeurs et la mise à disposition permanente de la voiture de service.

En l'absence de questions supplémentaires, M. SZPINER met aux voix cette délibération.

***Le projet de délibération 162022066, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement. (Votes pour : 30, Abstentions : 2).***

- **2022 DDCT 63** Demande de reconnaissance légale de la « Congrégation des consacrées de Regnum Christi ».

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER explique que le Préfet de la région Île-de-France sollicite le Conseil d'arrondissement sur la reconnaissance légale de la Congrégation des consacrées de Regnum Christi dont le siège est situé dans le 16<sup>e</sup> arrondissement au 26 bis rue de Lübeck. Le décret du 16 août 1901 prévoit en effet que l'instruction des demandes de congrégations religieuses nécessite un avis du conseil municipal de la commune dans laquelle est établie la congrégation.

Par lettre en date du 8 décembre 2020, Monseigneur Michel AUPETIT, Archevêque de Paris, a déclaré autoriser la congrégation des Consacrées de Regnum Christy France à s'établir dans son diocèse et ne pas s'opposer à sa reconnaissance légale.

En conséquence, M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

***Le projet de délibération 2022 DDCT 63, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DILT 6** Avenant n° 1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public — Autorisation - Signature.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER explique qu'il s'agit d'une délibération classique qui concerne la convention d'occupation du photomaton situé dans le hall de la mairie. Cette convention prenant fin, il est proposé de la reconduire.

M. REDLER propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DILT 6, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DDCT 46** Subventions (20 000 euros) à douze associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) (16e).

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER explique que la délibération vise à subventionner 12 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale attribuée au 16<sup>e</sup> arrondissement et énumère ensuite les associations concernées :

- L'Association Générale des Familles du 16<sup>e</sup> arrondissement ;
- Aux Captifs de la Libération ;
- Le Centre Corot ;
- Le Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre du 16<sup>e</sup> ;
- L'Épicerie Solidaire Entraide Notre-Dame-de-Grâce de Passy ;
- L'Équipe Saint-Vincent, Groupe de Notre-Dame de Grâce de Passy ;
- L'association Hoverla France Ukraine ;
- L'Office du Mouvement Sportif du 16<sup>e</sup> arrondissement ;
- La Société de Saint-Vincent-de-Paul,
- Solidarité au logement ;
- Le Syndicat d'initiative du 16<sup>e</sup>.

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DDCT 46, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DFA 28** Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public relative aux hippodromes d'Auteuil et de Longchamp (Bois de Boulogne, 16e).

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER propose d'examiner la délibération portant sur un avenant à la convention d'occupation du domaine public relative aux hippodromes d'Auteuil et de Longchamp. L'exploitation des hippodromes d'Auteuil et de Longchamp a en effet été confiée à France Galop par une convention d'occupation du domaine public en date du 27 décembre 2012. L'emprise concédée comporte un parc de stationnement d'une capacité de 320 places sous lequel se trouve le tunnel du boulevard périphérique dit « tunnel de la Butte Mortemart » qui subit des travaux depuis septembre 2021 et qui doivent se terminer en décembre 2023.

Pour compenser la perte de ce parc de stationnement, il est par conséquent proposé la mise à disposition, uniquement les jours de courses, d'un espace dédié, dont France Galop sera responsable.

Il est donc demandé de bien vouloir autoriser la maire de Paris à mettre à disposition au bénéfice de France Galop, à titre temporaire, le temps des travaux du tunnel de la Butte Mortemart, par voie d'avenant à la convention d'occupation du domaine public le parking des boulistes situé devant l'hippodrome d'Auteuil, d'une capacité de 150 places environ.

M. REDLER invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DFA 28, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DSOL 24** Subventions (3 735 031 €) à 8 associations et 1 organisme pour le fonctionnement de 14 « Espaces Solidarités Insertion » (ESI) et 1 volet protection de l'enfance.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

M<sup>me</sup> DORVALD rappelle la signature, le 3 juillet 1996, d'une convention tripartite entre la Ville de Paris, l'État et la RATP pour formaliser le dispositif des Espaces Solidarités Insertion (ESI). Cette convention a ensuite été renouvelée en 2013 et 2018.

Les ESI proposent des prestations d'hygiène, sanitaire et/ou médicale, d'accompagnement social à des personnes fortement désocialisées et les accompagnent pour les réorienter le moment venu vers des structures et des services de droit commun.

M<sup>me</sup> DORVALD indique qu'il est proposé d'octroyer 3 735 031 euros aux 14 ESI parisiens. Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'octroyer au CASVP qui gère la Halle Saint-Didier, ESI situé à proximité de la rue de Passy, une subvention de 444 550 euros.

M<sup>me</sup> DORVALD invite les membres du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération puis, en l'absence de remarques, il met aux voix cette délibération.

***Le projet de délibération 2022 DSOL 24, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité.***

- **2022 DSOL 53** Subventions (19 800 euros) à neuf associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

M<sup>me</sup> DORVALD explique qu'afin de lutter contre l'isolement social des seniors, la collectivité parisienne soutient les initiatives des associations visant à développer l'offre culturelle et de loisirs existant sur le territoire parisien.

Elle rappelle que ces associations sont au nombre de neuf sur le territoire parisien et que leurs activités sont diverses : activités culturelles, ateliers intergénérationnels pour s'adonner à la lecture, à la cuisine et la culture, prêts de livres, soirées festives, initiation théâtrale, ateliers d'arts graphiques et plastiques, concours et spectacles de danse.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'accorder 800 euros à l'association Culture et Bibliothèques pour tous pour un projet proposé à la bibliothèque Théophile Gautier.

Au global, les subventions proposées à ces associations s'élèvent à hauteur de 19 800 euros.



M<sup>me</sup> DORVALD invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération puis, en l'absence de remarque, il met aux voix cette délibération

***Le projet de délibération 2022 DSOL 24, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité***

- **2022 DSOL 57** Subventions (539 330 euros) et conventions avec quatre organismes pour la gestion de deux centres d'hébergement, d'une maraude et d'un accueil de jour pour jeunes en situation de précarité.

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

M<sup>me</sup> DORVALD explique que le Pacte parisien de la lutte contre l'exclusion se fixe comme priorité d'améliorer le dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion pour les Parisiens les plus vulnérables, et en particulier les jeunes en situation de grande précarité.

Le 16<sup>e</sup> arrondissement a la chance d'accueillir l'association Corot Entraide qui assure l'accompagnement de jeunes en errance de 18 à 25 ans avec hébergement (18 chambres de service et 48 chambres dans des hôtels). Ces jeunes sont suivis et orientés dans le but de prévenir l'errance, l'exclusion et la marginalisation.

En 2021, 165 jeunes sans domicile fixe ont ainsi été hébergés et suivis par l'association Corot Entraide.

M<sup>me</sup> DORVALD profite de l'examen de cette délibération pour rappeler que l'association Corot Entraide recherche désespérément des chambres de service pour pouvoir accroître l'aide apportée à ces jeunes.

M<sup>me</sup> DORVALD précise que les chambres sont louées par l'association et que les jeunes qui y sont installés sont suivis par des travailleurs sociaux, des salariés et bénévoles de Corot Entraide. Elle demande aux élus qui connaissent des personnes désireuses de louer une chambre de service de bien vouloir contacter l'association ou de passer par son intermédiaire pour assurer la mise en relation.

Par cette délibération, il est proposé d'allouer à Corot Entraide une subvention de 135 000 euros. M<sup>me</sup> Dorvald invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DSOL57 est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DLH 148** Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

**M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.**

M. SAUVAGE annonce qu'en application de la loi Élan du 23 novembre 2018, la Ville de Paris doit se doter d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDID). Ce plan est destiné à regrouper et à préciser les dispositifs permettant de faciliter l'accès des Parisiens au logement social.

Un certain nombre de ces dispositifs existent déjà, comme les points d'accueil logement de la Ville de Paris, installés dans les mairies d'arrondissement, qui permettent aux candidats à un logement social qui n'utilisent pas le portail Internet de déposer, renouveler ou actualiser leur demande.

M. SAUVAGE précise que ce dispositif fonctionne très bien dans le 16<sup>e</sup>.

D'autres modalités de ce plan ont déjà été mises en place par la Ville de Paris, à savoir :

- La gestion partagée des demandes, qui permet aux acteurs habilités à intervenir sur le dossier d'un candidat. M. SAUVAGE précise toutefois que les réservataires comme les mairies d'arrondissement n'ont qu'un pouvoir de consultation dans ce dispositif.
- La qualification de l'offre de logement social pour laquelle M.SAUVAGE indique que la Ville de Paris fait preuve d'une absence totale de dialogue, ce qui se traduit pour le 16<sup>e</sup> arrondissement par la suppression des PLAI et celle progressive des PLS, interdisant ainsi aux classes moyennes de pouvoir prétendre à un logement social dans l'arrondissement.
- La liste des demandeurs relevant du dispositif ARPP, Accompagner et Reloger les Publics Prioritaires, qui a conduit l'an dernier la Ville de Paris, de concert avec la préfecture de Paris, à retirer des droits d'attribution aux mairies d'arrondissement qui ne sont pas associées au choix des locataires retenus sur des logements relevant pourtant de leur contingent.
- Les dispositifs de mutation interne qui permettent aux bailleurs de favoriser des demandes d'échange au sein de leur patrimoine, dispositif dont les mairies d'arrondissement sont exclues alors même que ces mises à disposition des bailleurs sont prélevées pour partie sur leur contingent.
- Le dispositif de cotation des candidatures mis en œuvre de façon autoritaire par la Ville de Paris qui nécessitera d'être revu, tant il apparaît, ainsi que cela a été souligné par certains maires d'arrondissement de la majorité municipale, peu compréhensible.

M. SAUVAGE ajoute qu'il convient de noter par ailleurs que ce projet de délibération fait état d'une délibération qui viendrait la compléter portant sur l'adoption d'un Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Cette délibération, qui doit être soumise au Conseil de Paris, n'est pas jointe au présent projet de délibération, mais M. SAUVAGE explique que ce Plan prévoit un travail d'articulation des dispositifs d'accompagnement social déployés par la Ville de Paris et par l'État qui sera repris dans le cadre de l'élaboration du PPDGID.

S'agissant de la procédure de lancement d'une concertation en vue de l'élaboration de ce document prévu par la loi Élan, M. SAUVAGE propose de délibérer favorablement. Il souligne toutefois que le projet de délibération en son point 15 ne mentionne pas d'associer les maires d'arrondissement à l'élaboration de ce Plan. Il propose en conséquence aux membres du Conseil d'arrondissement d'adopter un vœu prévoyant que les mairies d'arrondissement soient associées à l'élaboration de ce Plan.

M. SZPINER remercie M. SAUVAGE. Il précise qu'un vœu déposé sur table demande l'implication des mairies d'arrondissement dans la concertation concernant l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la DLH 148. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DLH 148, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

M. SZPINER met ensuite aux voix le vœu déposé sur table.

***Le vœu 162022100 relatif à l'implication des mairies d'arrondissement dans la concertation concernant l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DAE 21** Fixation de tarifs forfaitaires d'occupation événementielle temporaire du domaine public sur les marchés couverts.

**M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.**

M. BORGNIET indique que la Ville de Paris compte 9 marchés couverts, dont celui de Passy. Le service public des marchés étant la destination principale des lieux, l'occupation événementielle ne peut se faire qu'en dehors des heures d'ouverture du marché, de manière exceptionnelle et après avis des mairies d'arrondissement concernées.

Il indique que les tarifs d'occupation varient selon l'esthétique ou la notoriété des quartiers. S'agissant du marché de Passy, le tarif est fixé à 3 348 euros pour la demi-journée, 6 895 euros pour la journée et 5 171 euros pour la soirée à partir de 18 h.

M. BORGNIET demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DAE 21, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DASCO 53** Subventions d'investissement (600 795 euros) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2021/2022.

**M<sup>me</sup> Isabelle NIZARD rapporteure.**

M<sup>me</sup> NIZARD rappelle que le budget participatif des collèges est un dispositif initié en 2016, dont l'objectif est de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience du débat démocratique et du vote.

Il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 600 795 euros aux collèges portant des projets intégrant cette démarche. Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, sont concernés par l'octroi de ces subventions les collèges suivants :

- Le collège Janson-de-Sailly, projet « Classe robotique » pour un montant de 16 700 euros.
- Le collège Jean de La Fontaine, projet « Classe robotique » pour un montant de 19 672 euros.
- Le collège Jean-Baptiste Say, projet « Laser Run », pour un montant de 15 000 euros.

M<sup>me</sup> NIZARD remercie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DASCO 53, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DAC 627** Subventions (10 000 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 16<sup>e</sup> arrondissement.

**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteure.**

M<sup>me</sup> GREE propose d'accorder des subventions pour un montant total de 10 000 euros à six associations au titre de l'action culturelle locale du 16<sup>e</sup> :

- 4.000 euros pour Les Amis du Théâtre Le Ranelagh ;
- 2000 euros pour l'association Cœur d'Auteuil ;
- 1.250 euros pour l'Association culturelle et caritative Passy Mozart ;
- 1.250 euros pour Culture et Bibliothèques pour tous ;

- 1.500 euros pour Ars Mobilis

M<sup>me</sup> GREE appelle à voter favorablement la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DAC 627, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DAC 696** Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

**M<sup>me</sup> Bérengère GREE rapporteure.**

M<sup>me</sup> GREE explique que la délibération vise à attribuer des subventions pour un montant total de 52 000 euros à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes œuvrant dans le domaine de la préservation du patrimoine littéraire et historique parisien.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'attribuer 20 000 euros à l'Association Alliance Israélite pour sa volonté de développer sa bibliothèque et sa médiathèque Alliance Baron Edmond de Rothschild (MABER) située 6 rue Michel-Ange.

M<sup>me</sup> GREE invite les membres du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met aux voix la délibération.

***Le projet de délibération 2022 DAC 696, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DCPA 10** Reconstruction du stade Jean BOUIN (16e) en 2013 — Signature d'un protocole transactionnel avec RUDY RICCIOTTI Architecte et le BET BERIM.

**M. Ali OUBAALI rapporteur.**

M. OUBAALI annonce que, dans le cadre de la procédure de règlement des différends entre la Ville de Paris et le groupement de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du stade Jean Bouin, il est proposé d'accorder une indemnité de 166 800 euros à l'Agence RUDY RICCIOTTI Architecte et au bureau d'études BERIM.

Il précise que le Comité consultatif interrégional de Paris de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics a émis un avis favorable au versement de cette indemnité.

M. OUBAALI demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER remercie M. OUBAALI et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DCPA 10, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DJS 30** Subventions (119 500 euros) 1 convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 09 et avenants avec 12 O.M.S.

**M. Ali OUBAALI rapporteur.**

M. OUBAALI explique que la délibération vise à octroyer des subventions d'un montant total de 119 500 euros pour les OMS, dont 17 000 euros pour l'OMS du 16<sup>e</sup>.

Il ajoute que 12 de ces conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec les OMS, dont celle du 16<sup>e</sup> font l'objet d'avenants précisant leurs engagements sur la sortie du plastique à usage unique ou encore sur les actions de prévention des violences sexistes ou sexuelles.

M. OUBAALI remercie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER remercie M. OUBAALI et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DJS 30, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DJS 126** Attribution de la dénomination Michel Provost à la piste d'athlétisme entourant le stade de football des Pelouses d'Auteuil, situé avenue du Maréchal Franchet d'Esperey (16<sup>e</sup>).

**M. Ali OUBAALI rapporteur.**

M. OUBAALI explique que la délibération a pour objet d'accorder le nom de Michel Provost à la piste d'athlétisme située avenue du Maréchal Franchet d'Esperey.

Michel Provost est resté fidèle au club du Stade Français depuis 1951. Athlète de niveau régional à ses débuts, il prend part à de nombreuses compétitions jusqu'au niveau national. Il sera capitaine de l'équipe représentant Paris lors des manifestations réservées aux jeunes. Il entreprend ensuite une brillante carrière professionnelle qui lui permettra de gravir les échelons de dessinateur industriel à ingénieur, en parallèle de sa carrière sportive.

En 1961, il est sacré champion de France par équipe avec le Stade Français et voyant qu'il n'obtenait pas les résultats individuels qu'il escomptait, il opte, deux ans plus tard, pour devenir dirigeant associatif bénévole.

Secrétaire adjoint, puis secrétaire général de la section athlétisme du Stade français, il apportera sa contribution à de nombreuses orientations stratégiques, comme la création de plusieurs écoles d'athlétisme destinées aux débutants, le lancement de courses prestigieuses, toujours d'actualité aujourd'hui. Il est devenu président de la section d'athlétisme du Stade Français pendant plus de 10 années, puis au sein de l'Office Municipal des Sports du 16<sup>e</sup> arrondissement en qualité de vice-président durant 25 ans, il n'aura eu de cesse de servir l'intérêt général et d'aider à l'épanouissement des jeunes générations au travers de la pratique sportive.

Il restera attaché à son club, le Stade Français, au sein duquel il présidera la section athlétisme depuis l'an 2000 et même président d'honneur du club depuis 2011.

Homme fidèle, sérieux, très discret, mais toujours efficace, disponible et souriant, toujours prêt à rendre service, avec un sens aigu du dialogue, il a de nombreuses décorations à son actif : la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports, la médaille d'or de la Fédération française d'athlétisme, la médaille d'argent de la Ville de Paris et la médaille d'or du Stade Français. Il était aussi juge officiel et dirigeant fédéral et il a été élevé au rang de Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 2011 dans les salons de la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement.

Michel Provost s'en est allé le 27 octobre 2019, à l'âge de 83 ans.

M. OUBAALI remercie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DJS 126, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 SG 48** Subvention (20 000 euros) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques.

**M. Ali OUBAALI, rapporteur.**

M. Ali OUBAALI indique qu'il est proposé, dans le cadre du programme Transformations Olympiques, d'attribuer une subvention de 20 000 euros et de conclure une convention d'exécution pour les années 2022-2023 avec la Fédération française de basket-ball avec pour objectifs :

- de développer les terrains 3x3 ;
- d'embellir le territoire parisien en créant une œuvre artistique sur les terrains ;
- d'associer les clubs et groupements de basket affiliés et les associations locales pour animer les terrains et développer de nouvelles actions, notamment le basket féminin, le basket santé et le basket inclusif.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, ce programme concerne le TEP Sarrail, lieu que la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement a identifié avec la Ville de Paris.

M. Ali OUBAALI propose de voter favorablement la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 SG 48, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DSOL 27** Mois parisien du handicap. Subventions à 17 associations et convention ou avenant avec sept d'entre elles, pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022.

**M<sup>me</sup> Lisa LELLOUCHE rapporteure.**

M<sup>me</sup> LELLOUCHE annonce que le programme du Mois Parisien du Handicap prévoit cette année de nombreuses activités et manifestations de sensibilisation autour du sport, de la culture et de l'emploi, mais aussi des expositions, des visites guidées et des concerts.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder des subventions d'un montant total de 37 600 euros aux associations qui se mobilisent. Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, 4 000 euros sont octroyés à l'association Accès Culture qui a pour but de permettre l'accessibilité au spectacle vivant à des personnes en situation de handicap sensoriel par le biais d'aides techniques. Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, l'association a ainsi proposé de nombreuses visites culturelles aux personnes aveugles, malvoyantes, malentendantes et sourdes, locutrices de la LSF, permettant d'aller à la découverte des jardins et du patrimoine parisien. L'association a par ailleurs proposé des spectacles au Théâtre de Chaillot.

M<sup>me</sup> LELLOUCHE propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DSOL 27, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DVD 21** Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>) — Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à SNCF Réseau pour des interventions prévues dans l'opération. Avenant n° 1 à la convention de coordination générale.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

M. REDLER explique que cette délibération technique vise à autoriser la signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la SNCF pour la démolition de la rampe sud-ouest du parking Maillot et la création d'une partie de la chaussée de l'axe majeur.

M. REDLER indique que la décision de confier ces deux prestations en maîtrise d'ouvrage à SNCF Réseau permet d'espérer un gain de temps de l'ordre de 4 mois sur le calendrier réactualisé.

Le coût des travaux est estimé à 3,564 millions d'euros TTC.

M. REDLER rappelle que la convention-cadre de coordination générale du réaménagement de la place de la Porte Maillot a été signée en 2020 entre la Ville de Paris, la SNCF et ViParis. Il s'agit par cette délibération de prendre acte du retard de trois opérations majeures : le projet Éole, la prolongation du tramway et le réaménagement de la place de la Porte Maillot, et de réactualiser les contributions financières.

M. REDLER précise que l'avenant introduit des modalités de collaboration afin d'assurer la mission de coordination générale de la Ville de Paris, notamment la transmission des éléments à chaque évolution notable des plannings d'exploitation, une réunion de coordination, une fois par mois environ, l'actualisation chaque trimestre d'un planning global et l'établissement d'un plan d'emprise et son impact sur les circulations à jour.

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable.

M. SZPINER remercie M. REDLER et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DVD 21, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DVD 45** Extension du Tramway à Porte Dauphine (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>) — Avenant n° 1 à la convention de prestation de travaux de mission de sécurité ferroviaire au profit de SNCF Réseau.

**M. Jérémie REDLER rapporteur.**

M. REDLER indique que les études de la Mission de Sécurité Ferroviaire ont conclu que les ouvrages existants du réseau ferré sur lesquels est envisagé le tracé du tramway n'étaient pas dans la capacité de supporter les charges apportées par les infrastructures nouvelles de ce tramway. La Ville de Paris a donc décidé de ponter les ouvrages du RER C par une dalle monolithique. Un accord entre la Ville de Paris et SNCF Réseau a été approuvé par la délibération 2021 DVD 46 lors du Conseil de Paris d'avril 2021.

L'intégralité des coûts et des dépenses résultant de ces prestations sera imputée à la Ville de Paris pour un total de 638 810 euros.

Suite à des aléas rencontrés en cours de chantier, des opérations de travaux ont dû être reportées. La Ville de Paris a donc sollicité des prestations complémentaires, notamment 47 nuits d'intervention déjà réalisées, réparties entre octobre 2021 et mars 2022, pour un montant de 219 610 euros.

M. REDLER propose d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER remercie M. REDLER et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DVD 45, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DVD 55** Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif — Subventions d'investissement (173 541 euros) à 10 associations et conventions associées.

**M. Jérémy REDLER, rapporteur.**

M. REDLER explique que la délibération porte sur le soutien aux initiatives des associations parisiennes mobilisées autour de la promotion et de l'aide à l'utilisation du vélo en ville par l'octroi de subventions d'investissement dans le cadre du Budget Participatif à 10 associations pour un montant de 173 541 euros.

M. REDLER propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M<sup>me</sup> SEBBAH souligne le fait que cette délibération s'inscrit dans le volet « culture du vélo » du Plan Vélo 2021 et se réjouit qu'une subvention de 27 000 euros soit attribuée à l'association opérant dans les 5 Toits.

Dans la perspective d'un Paris 100 % cyclable dans les années à venir, il est en effet important de sensibiliser tous les usagers à un meilleur partage de la route. M<sup>me</sup> SEBBAH rappelle à cet égard le vœu en faveur de la sécurisation de l'Anneau de Longchamp qu'elle avait déposé au Conseil de Paris en lien avec l'association Vélo Longchamps. Ce vœu visait à permettre une pratique du vélo pour les familles et les plus jeunes, mais également une pratique plus sportive aux cyclistes empruntant l'Anneau de Longchamps.

Elle s'étonne néanmoins que l'autre volet du Plan Vélo sur l'aménagement des pistes cyclables ne soit jamais abordé par la Mairie de Paris. Elle estime en effet urgent de passer d'une logique de signalétique à une vraie logique d'aménagement des pistes cyclables et regrette à nouveau que le 16<sup>e</sup> soit le parent pauvre de ce Plan Vélo. Tous les efforts sont en effet concentrés sur l'Est parisien alors que le 16<sup>e</sup> a également droit à des aménagements dignes de ce nom. Elle assure que son Groupe portera ce sujet au Conseil de Paris.

En l'absence de remarque supplémentaires, M. SZPINER met aux voix la délibération.

***Le projet de délibération 2022 DVD 55, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DVD 69** Réseau de chaleur parisien — Classement et définition de la zone développement prioritaire.

**M. Jérémy REDLER, rapporteur.**

M. REDLER explique que le classement d'un réseau de chaleur consiste à définir une zone géographique appelée « zone de développement prioritaire » (ZDP), sur laquelle les bâtiments ont l'obligation d'étudier le raccordement au réseau de chaleur et de s'y raccorder s'ils n'apportent pas de solutions plus écologiques ou plus économiques.

Il indique qu'il s'agit d'une disposition ancienne, mais que la loi énergie-climat de 2019 a rendu automatique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour tout réseau de chaleur répondant à la qualification de service public industriel et commercial.



- le réseau doit être alimenté au moins à 50 % par des énergies renouvelables ;
- le comptage de l'énergie est obligatoire à chaque point de livraison ;
- l'équilibre financier est assuré, sur la période d'amortissement.

La ZDP sur le territoire de la Ville de Paris est définie comme l'ensemble des parcelles cadastrales dont plus de 50 % de la surface est située à moins de 60 mètres du réseau de chaleur existant. Ces critères permettent de garantir que les conditions financières de raccordement au réseau de chaleur du fait du classement resteront maîtrisées.

La ZDP englobe 15 opérations d'aménagement pour lesquelles des stratégies énergétiques ont été étudiées et portent sur des solutions énergétiques incluant le réseau de chaleur. La fréquence de révision du classement peut être décidée par la collectivité, le décret précisant que la ZDP doit être revue *a minima* lors de la révision du schéma directeur du réseau de chaleur.

En conséquence, une évaluation du dispositif de classement sera menée par la Ville de Paris tous les 3 ans.

M. REDLER invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DVD 69, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DASCO 50** Caisse des écoles (16e) – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (2 880 453 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM, rapporteure.**

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM rappelle la mise en place des espaces nature et découverte (END) par la Ville de Paris sur les mois de juillet et août. Dans ce cadre, il a été estimé que la Caisse des écoles du 16<sup>e</sup> devait fournir 3 000 repas.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM explique qu'en raison de contraintes logistiques et organisationnelles, la Caisse des écoles du 16<sup>e</sup> arrondissement ne pourra pas assurer cet été la prestation des END, le système de production en liaison chaude ne permettant pas de fournir des repas chauds. Elle ajoute que le 16<sup>e</sup> arrondissement est par ailleurs en pleine phase de renouvellement de ses marchés alimentaires, dont la fourniture de pique-nique.

La Ville propose donc par cette délibération de réajuster la subvention allouée à la Caisse des Écoles du 16<sup>e</sup> arrondissement de 19 547 euros.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DASCO 50, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DEVE 20** Convention de mise à disposition d'un site de découpe du bois, des secteurs forestiers du bois de Boulogne (16e) et du domaine de Beauregard (78). Convention avec la préfecture de police.

**M. Jérémy REDLER, rapporteur.**

M. REDLER explique qu'il s'agit de mettre à disposition un site de découpe du bois, des secteurs forestiers du bois de Boulogne et du domaine de Beauregard dans le 78 et de signer une convention avec la Préfecture de Police.

La Brigade des Sapeurs — Pompiers de Paris (BSPP) ne dispose en effet ni d'un site contenant du bois prédécoupé, ni d'un espace avec des arbres en situation réelle lui permettant de former son personnel à la découpe de bois et d'arbres. C'est pourquoi la Ville de Paris a accepté de mettre à leur disposition son aire de découpe de bois ainsi que des secteurs forestiers du bois de Boulogne et du domaine de Beauregard à La Celle-Saint-Cloud (78), afin de favoriser la formation et l'entraînement des sapeurs — pompiers de Paris.

M. REDLER précise que cet entraînement n'entraînera pas l'abattage d'arbres sains.

Il ajoute enfin que la convention est conclue pour une durée d'un an tacitement renouvelable chaque année jusqu'à trois ans maximum. La délibération propose donc d'autoriser la Maire de Paris à signer cette convention permettant cette occupation du domaine public avec le préfet de police.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DEVE 20, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DEVE 22** Appel à Projets PARIS Sème2 — Subventions en investissement (224 272 €) et conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole.

**M. Jérémy REDLER, rapporteur.**

M. REDLER rappelle que, depuis 2014, la Ville de Paris soutient le retour de l'agriculture de proximité au plus près des citoyens. Pour faire face à ces enjeux, l'appel à projets Paris Sème 1, lancé en 2021, a subventionné 18 projets pour un investissement total de 437 700 euros.

En février 2022, la Ville a lancé une nouvelle édition et le jury a sélectionné 13 projets pour un montant total d'investissement de 224 272 euros.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, l'association Maraîcher Sainte-Périne se verra attribuer une subvention de 20 000 euros pour l'achat de 42 tours hydroponiques de culture en vue de développer l'activité d'une ferme productive sur le toit de l'Hôpital Sainte-Périne.

M. REDLER propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DEVE 22, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DEVE 33** Dénomination « allée Michel Delpech » attribuée à l'allée située suite à la rue Chardin dans les jardins du Trocadéro (16<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Katherine de MEAUX, rapporteure.**

M<sup>me</sup> de MEAUX propose de rendre hommage au chanteur, parolier et auteur, Michel Delpech en attribuant son nom à une allée dans les jardins du Trocadéro.

Michel Delpech est né le 26 janvier 1946 à Courbevoie. Ses chansons d'un ton singulier, nostalgique et ancré dans son temps lui assurent de grands succès ; « Wight Is Wight », « Pour un flirt ».

En novembre 1995, Michel Delpech reçoit le 24<sup>e</sup> Oscar de la chanson française décerné par l'Union Nationale des Auteurs-Compositeurs.

M<sup>me</sup> de MEAUX déclare que La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements publics municipaux et d'hommages publics, qui s'est réunie le 4 février 2022, a donné un avis favorable à ce projet. Le site choisi pour cette dénomination est l'allée sud, face à la rue Chardin, dans les jardins du Trocadéro à Paris 16<sup>e</sup>.

M<sup>me</sup> de MEAUX invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DVD 69, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DEVE 42** Subventions (95 000 euros) à 8 associations et 1 organisme pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.

**M<sup>me</sup> Samia BADAT-KARAM, rapporteure.**

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM indique que le Conseil de Paris a adopté le 31 mai 2022 le Plan alimentation durable 2022-2027, feuille de route pour la Ville et ses gestionnaires en faveur d'une restauration collective 100 % durable en 2027.

Il est proposé d'accorder des subventions d'un montant total de 95 000 euros à 8 associations et un organisme pour des projets relatifs aux enjeux agricoles et alimentaires parisiens.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, 10 000 euros seront attribués à l'association Biocycle pour sa collecte et redistribution d'invendus à Paris Centre, 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>.

M<sup>me</sup> BADAT-KARAM propose aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DEVE 42, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DEVE 44** Subventions (330 730 euros) versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e, 20e).

**M<sup>me</sup> Marie-Hélène DORVALD rapporteure.**

M<sup>me</sup> DORVALD explique que la délibération porte sur l'octroi de subventions d'un montant total de 330 730 euros à 5 associations agissant pour l'insertion à travers l'entretien et la valorisation de la Petite Ceinture.

S'agissant du 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'allouer une subvention de 118 430 euros à l'association Espaces qui œuvre sur la Petite Ceinture de l'Ouest parisien et sur le quai de la Muette.

M<sup>me</sup> DORVALD invite les membres du Conseil d'arrondissement à donner une suite favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DEVE 44, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DEVE 56** Classement au titre des monuments historiques de certaines parties du Parc de Bagatelle situé 44 route de Sèvre à Neuilly (75 016).

**M<sup>me</sup> Bérangère GREE rapporteure.**

M<sup>me</sup> GREE explique que le préfet de la région Île-de-France propose de compléter le classement au titre des Monuments historiques du pavillon de Bagatelle, situé 44 Route de Sèvre à Neuilly, en inscrivant :

- les façades et toitures du Trianon, y compris son porche et avec sa volée d'escaliers, ainsi que les cours anglaises et les ponts à balustrade qui les enjambent ;
- les trois salons principaux du Trianon ;
- les façades et toitures des deux pavillons de garde situés à l'entrée de la cour d'honneur ;
- les façades et toitures des terrasses est et ouest, y compris les escaliers d'accès depuis la cour d'honneur situés en leur centre, avec leurs sculptures, la terrasse supportant le pavillon de Bagatelle, y compris son escalier d'accès depuis la cour d'honneur avec ses sculptures.

Il est proposé par cette délibération d'autoriser la Maire de Paris à accepter le classement au titre des Monuments historiques de certaines parties du parc de Bagatelle.

M<sup>me</sup> GREE demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir voter en faveur de la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DEVE 56, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DTEC 26** Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

M. REDLER rappelle qu'en octobre 2021, le Conseil de Paris a débattu du projet de Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore et qu'une consultation du public a été organisée de novembre 2021 à janvier 2022.

Les contributions du public ont fait l'objet d'analyses factuelles afin de démontrer les différents domaines d'action sur lesquels les participants se sont mobilisés. Ainsi dans la partie bruit dans l'environnement, la source de bruit la plus citée est le deux-roues motorisé avec 499 occurrences de ce mot et 24 % des arguments s'y sont consacrés.

M. REDLER déclare qu'il aurait sans doute souhaité un plan qui propose des leviers plus efficaces pour lutter contre le bruit. Pour autant, il demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DTEC 26, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DFPE 55** Subventions (9 354 918 €), avenant 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.

**M<sup>me</sup> Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.**

M<sup>me</sup> LAMBLIN BENICHOU rappelle que le Conseil de Paris a adopté en novembre 2021 une convention d'objectifs avec la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance.

Pour l'année 2022, il est proposé de signer deux avenants qui fixent les subventions municipales pour un montant total de 9 354 915 euros et l'engagement de la Fondation à réaliser pour cette même année un accueil optimal au regard de la capacité d'accueil et dans le respect de la qualité de cet accueil.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé 486 717 euros pour l'établissement situé 38, rue Nicolo.

M<sup>me</sup> LAMBLIN BENICHOU demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DFPE 55, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DFPE 128** Subvention de 1 979 418 € à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement de 25 000 €.

**M<sup>me</sup> Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.**

M<sup>me</sup> LAMBLIN BENICHOU rappelle qu'à ce jour, la Ville de Paris compte 19 associations portant des lieux d'accueil enfants-parents dans 34 lieux différents.

En 2021, les LAEP financés par la Ville de Paris ont reçu 45 286 visites d'enfants. Il est proposé d'attribuer pour 2022 une subvention d'un montant de 1 979 418 euros pour l'action des 19 partenaires associatifs gérant les 34 espaces d'accueil.

Pour le 16<sup>e</sup> arrondissement, il est proposé d'octroyer une subvention de 10 000 euros à l'association École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France pour le LAEP « Les matins à Terrasse » situé au sein de la Halte — garderie 55 rue Claude Terrasse.

M<sup>me</sup> LAMBLIN BENICHOU demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DFPE 128, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DJS 16** Subventions (62 550 euros) à neuf associations sportives dont trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (16e).

**M. Ali OUBAALI rapporteur.**

M. OUBAALI explique que la délibération porte sur l'octroi de subventions à neuf clubs sportifs pour un montant total de 62 550 euros :

- Pilotari (pelote) pour 1 000 euros
- Association sportive de Passy full contact (kick boxing, boxe) pour 1 500 euros
- Amicale Édouard Petit (Épée) pour 800 euros
- Association gymnastique volontaire Passy Trocadéro (gymnastique) pour 1 250 euros
- Les Alouettes de l'Assomption (multisports scolaire) pour 1 500 euros
- Les archers des 3 Lys (tir à l'arc) pour 1 500 euros

M. OUBAALI précise qu'il est en outre proposé d'autoriser la Maire de Paris à verser une subvention aux trois clubs en convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) :

- Le Cercle Féminin de Paris (affilié aux Fédérations Françaises de Karaté, Hockey sur gazon et Tennis) pour 10 000 euros. M. OUBAALI ajoute avoir insisté durant deux ans auprès de la Mairie de Paris pour augmenter le montant de cette subvention et se réjouit de voir que celle-ci, soucieuse de la défense du sport féminin, soit passée de la parole aux actes.
- ES 16 (affiliée aux Fédérations Françaises de Football, Tennis et Natation dont 40 équipes en football) pour 30 000 euros
- Nicolaïte de Chaillot (affiliée aux Fédérations Françaises de Football, Tennis et Gymnastique, Judo, Athlétisme) pour 15 000 euros.

M. OUBAALI demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DJS 16, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPINER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

*La séance est levée à 20 h 00.*

\*\*\*\*\*

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DFPE 128, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

- **2022 DJS 16** Subventions (62 550 euros) à neuf associations sportives dont trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs (16e).

**M. Ali OUBAALI rapporteur.**

M. OUBAALI explique que la délibération porte sur l'octroi de subventions à neuf clubs sportifs pour un montant total de 62 550 euros :

- Pilotari (pelote) pour 1 000 euros
- Association sportive de Passy full contact (kick boxing, boxe) pour 1 500 euros
- Amicale Édouard Petit (Épée) pour 800 euros
- Association gymnastique volontaire Passy Trocadéro (gymnastique) pour 1 250 euros
- Les Alouettes de l'Assomption (multisports scolaire) pour 1 500 euros
- Les archers des 3 Lys (tir à l'arc) pour 1 500 euros

M. OUBAALI précise qu'il est en outre proposé d'autoriser la Maire de Paris à verser une subvention aux trois clubs en convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) :

- Le Cercle Féminin de Paris (affilié aux Fédérations Françaises de Karaté, Hockey sur gazon et Tennis) pour 10 000 euros. M. OUBAALI ajoute avoir insisté durant deux ans auprès de la Mairie de Paris pour augmenter le montant de cette subvention et se réjouit de voir que celle-ci, soucieuse de la défense du sport féminin, soit passée de la parole aux actes.
- ES 16 (affiliée aux Fédérations Françaises de Football, Tennis et Natation dont 40 équipes en football) pour 30 000 euros
- Nicolaïte de Chaillot (affiliée aux Fédérations Françaises de Football, Tennis et Gymnastique, Judo, Athlétisme) pour 15 000 euros.

M. OUBAALI demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

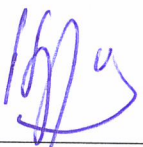
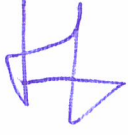
M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

***Le projet de délibération 2022 DJS 16, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.***

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPINER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

*La séance est levée à 20 h 00.*

\*\*\*\*\*

Signature 	Signature 
M. Francis SZPINER Maire du 16 <sup>e</sup> arrondissement	M/Mme GUEDES conseiller-ère d'arrondissement Secrétaire de séance